



COMUNE DI RAVENNA

Area Servizi alla Cittadinanza e alla Persona
U.O. Politiche per l'Immigrazione e la Cooperazione decentrata
Via Oriani, 44
48121 Ravenna



TERRA MIA
COOP. SOCIALE

Les permis de séjour conservent leur validité jusqu'au 31 août 2020

Sont prorogés jusqu'au 31 août également:

- Le terme pour la conversion des permis de séjour étudiant à permis de travail subordonné et de travail saisonnier à travail subordonné non-saisonnier;
- Les autorisations au séjour (visas d'entrée, etc.);
- Les titres de voyage;
- La validité des (nullaosta) délivrés pour travail saisonnier, pour regroupement familial, pour travail – cas particuliers dont la recherche, blue card, transferts entre entreprises, etc.;
- Les permis de séjour pour travail subordonné, attente d'occupation, professions libérales, famille, stage, recherche de travail ou entrepreneuriat étudiant;
- Les demandes de conversion.

Les permis de séjour pour travail saisonnier expirant entre le 23 février et le 31 mai 2020, sont prorogés jusqu'au 31 décembre 2020

Pour informations

www.facebook.com/284290324989737/posts/2825779074174170/

<http://l2l.it/sportello-online>

accoglienzastranieri@comune.ra.it

tel. 0544.485314

cell. 329.9079549 / 335.1806322

du lundi au vendredi de 9 h à 13 h,

le mardi et le jeudi de 14 h à 17h également